

Fédération Française du Bâtiment des Landes
LA LETTRE D'INFORMATIONS

. SPÉCIALE COVID-19 .

Jeudi 28 mai 2020

LA FÉDÉ À VOS CÔTÉS



Formations obligatoires, CACES et vérifications périodiques santé sécurité

Dans le contexte épidémique, de nombreuses entreprises n'ont pas pu renouveler les formations obligatoires en matière de santé et de sécurité dans les conditions prévues par le Code du Travail - formation amiante, risque électrique, ... - Ainsi, le délai de validité des formations obligatoires expirant entre mars et juin 2020 a été prorogé de deux mois : quelle que soit la formation concernée, l'Employeur est réputé avoir satisfait à son obligation si le renouvellement de la formation arrivant normalement à échéance entre le 12 mars et le 23 juin 2020 est dispensé avant le 23 août 2020. La Fédération du Bâtiment recommande aux entreprises de rapidement planifier le report des formations, afin d'éviter la surcharge des organismes à l'issue de la période juridiquement protégée. De plus, la date de validité des CACES arrivant à échéance entre le 12 mars et le 10 août 2020 est prorogée jusqu'au 31 octobre 2020. **** En savoir plus ****

LE SAVEZ-VOUS ?



Organismes de qualification et RGE

Face à la crise sanitaire, les organismes de qualification Qualibat, Qualit'ENR et Qualifelec ont mis en place des mesures dérogatoires et provisoires exceptionnelles. Pour les entreprises engagées dans le dispositif de certification amiante, la Direction Générale du Travail a rédigé une Foire Aux questions. Concernant le RGE, les principales évolutions liées à sa réforme devraient être décalées au 01 janvier 2021. **** En savoir plus ****

Visio - Maçons et Gros Œuvre

Reprise de l'activité - État des lieux

Où en êtes-vous ? Quelles difficultés rencontrez-vous ? Quelles sont vos craintes à venir ?

***** Programme et inscription *****

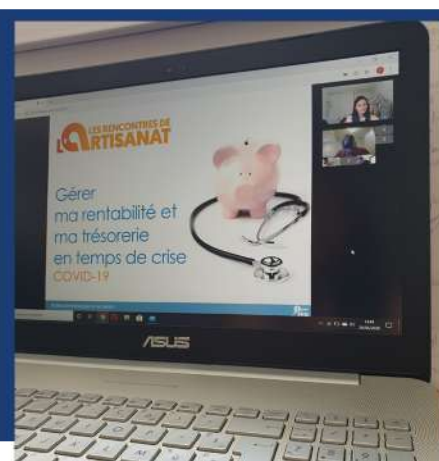
EN IMAGE



Rentabilité et trésorerie en temps de crise

La FFB organise des visioconférences sur des thématiques liées à la gestion d'entreprise en temps de crise. Le 25 juin 2020, elle présentera les outils opérationnels mis à la disposition des Artisans pour calculer leur taux horaire moyen, ou encore pour mettre à jour leur coefficient de frais généraux.

**** Suivez l'actu de la Fédé 40 sur Facebook ****



Vous avez rendez-vous avec la Fédé !

Profitez de notre expertise en visioconférence pour faire le point sur votre situation : confidentiel, gratuit et sans engagement. **** Prenez rendez-vous**

ici ** avec Mélanie Maucoronel, Chargée des Relations avec les entreprises - 06 38 27 82 42 - plenetm@d40.ffbatiment.fr